

## AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE DE MARGUERITTES

TRANSFERT D'OFFICE SANS INDEMNITE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE ET ANNEXES DES LOTISSEMENTS :

« LA RENAISSANCE », « CINDERELLA », « LES OPALES », « LE CLOS DE MARGUERITTES »,

« LE TRIDENT », « LES JARDINS DE MARGUERITTES », « LE BOIS CHARMANT »,

« LES SANTOLINES », « LE CLARENSE », « ALARCON », « LE CLOS VINCENT », « LES RUBIS », « LE CLOS DES RUBIS », « GUIOT », « HERMES », « LE CLOS BARTHEZ », « LE HAMEAU NICOLAS », « L'ENCLOS DES OLIVIERS »,

« VILLALONGA », « LE CLOS DES MURIERS », « LE CANABOU », « LASTRE », « LA TOURMALINE », « LA BOUVINE », « PAQUET », « LES JARDINS DU MAIL », « LE PATURIN », « LE CLOS NOUVEL », « LES CASTELS » et « MOULES »,

Par arrêté n° 2022-44 au 73 du 13 décembre 2022, le maire de Marguerittes a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au transfert d'office sans indemnité dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique et annexes des Lotissements « La Renaissance », « Cinderella », « Les Opales », « Le Clos de Marguerittes », « Le Trident », « Les Jardins de Marguerittes », « Le Bois Charmant », « Les Santolines », « Le Clarense », « Alarcon », « Le Clos Vincent », « Les Rubis », « Le Clos des Rubis », « Guiot », « Hermès », « Le Clos Barthez », « Le Hameau Nicolas », « L'Enclos des Oliviers », « Villalonga », « Le Clos des Mûriers », « Le Canabou », « Lastre », « La Tourmaline », « La Bouvine », « Paquet », « Les Jardins du Mail », « Le Pâturin », « Le Clos Nouvel », « Les Castels », « Moulès » et a nommé le Commissaire enquêteur chargé de cette procédure.

A cet effet, Monsieur Jean-François COUMEL a été désigné comme commissaire-enquêteur.

L'enquête **d'une durée de 15 jours**, se déroulera en mairie du 16 janvier 2023 au 30 janvier 2023 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le lundi 16 janvier 2023 de 9h00 à 12h00, le vendredi 20 janvier 2023 de 9h00 à 16h00 et le lundi 30 janvier 2023 de 9h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de transfert d'office sans indemnité dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique et annexes des lotissements pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou par mail à l'adresse suivante : urbanisme@marguerittes.fr. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie.

Le dossier est également consultable en ligne sur le site internet de la mairie de Marguerittes : www.marguerittes.fr

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public, en mairie de Marquerittes et à la Préfecture du Gard.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de transfert d'office sans indemnité dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique et annexes des lotissements.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées par courrier auprès de Monsieur le Maire de Marguerittes ou via l'adresse électronique suivante : urbanisme@marguerittes.fr